

ARRÊTE n° 2026-SDIS
portant sur la réalisation d'un emprunt de
1 225 000 € auprès de la Banque des territoires

La Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5 du 13 juin 2022 relative à la délégation du conseil d'administration à la Présidente pour contracter les emprunts prévus au budget,

Vu la délibération du 11 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant que pour financer l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Brain-sur-l'Authion, il est opportun de recourir à un emprunt de 1 225 000 €,

Après avoir pris connaissance des caractéristiques générales et particulières de l'offre émise par la Caisse des dépôts et consignations,

ARRÊTE :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire accepte la réalisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un emprunt de 1 225 000 € (un millions deux cent vingt-cinq mille euros) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt :	1 225 000 €
Objet du contrat de prêt :	Financement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Brain sur l'Authion
Nature du taux :	Taux révisable
Taux d'intérêt :	Livret A + marge fixe sur index à 0,5 %
Durée du contrat de prêt :	300 mois
Type d'amortissement :	Constant
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Versement des fonds :	Dans le mois suivant la signature du contrat de prêt ou préfinancement de 3 à 12 mois
Commission d'engagement :	0,06 % du montant du prêt
Base de calcul des intérêts :	30/360
Conditions de remboursement anticipé :	Indemnités actuarielles sur courbe swap (J-40)
Classification charte Gissler :	1A

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

La Présidente du Conseil d'administration est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à venir avec la Caisse des dépôts et consignations.

Beaucouzé, le 16 AVR. 2026

La Présidente
du Conseil d'administration,

Florence DABIN